

Brick F1



Pour des récoltes de
février en Bretagne





Brick F1

- + Un feuillage très typé Roscoff avec un excellent comportement au tip-burn
- + Une pomme blanche, saine avec une très bonne couverture tournante
- + Récolte groupée
- + Présentation exceptionnelle en plateau

Informations générales : Les descriptions, illustrations, photographies, conseils, suggestions et cycles de végétation éventuellement présentés s'adressent à des professionnels avertis et sont issus d'observations réalisées dans des conditions déterminées sur divers essais. Ils sont proposés de bonne foi, à titre exclusivement indicatif, et ne sauraient par conséquent, en aucun cas, être considérés comme exhaustifs, comporter une quelconque garantie de récolte ou de performance, préjuger de facteurs ou circonstances spécifiques (actuel(le)s ou futur(e)s), et plus généralement constituer un engagement contractuel quel qu'il soit. L'utilisateur doit avant tout s'assurer notamment de l'adéquation de ses conditions d'exploitation, des conditions géographiques locales, de la période de culture envisagée, de son sol, de ses moyens (tels que connaissances et expériences techniques, techniques et opérations culturales), matériels (tels que tests et méthodes de contrôle) et équipements et de façon plus générale de son contexte agronomique, climatique, sanitaire, environnemental et économique avec les cultures, les techniques et les variétés présentées. Toutes les variétés illustrées dans cette publication ont été photographiées sous des conditions favorables et ne garantissent pas un résultat identique sous des conditions différentes. Toute reproduction, partielle ou intégrale, de cette publication (support et/ou contenu), par quelque procédé que ce soit, est formellement interdite, sauf autorisation spécifique préalable. Photos non contractuelles. Crédit photo : HM.CLAUSE - Tous droits réservés - © HM.CLAUSE Octobre 2014.

AVERTISSEMENT: Tous droits de propriété intellectuelle réservés. Toute reproduction et/ou exploitation est prohibée. Toute atteinte à ces droits peut constituer un acte légalement répréhensible passible de poursuites judiciaires. Pour plus d'informations consulter le site internet suivant : www.hmclause.com

